

## CONDITIONS d'ADHÉSION

L'Académie de l'Entrepreneuriat a pour objet de promouvoir la Recherche et l'Education en Entrepreneuriat. Elle souhaite notamment (art 2 de ses statuts) : - Encourager l'entrepreneuriat à tous les niveaux du système éducatif et de la formation permanente. - Bâtir et diffuser des méthodes pédagogiques et d'accompagnement spécifiques à l'entrepreneuriat ; - Promouvoir le développement de la recherche et la diffusion de ses résultats ; - Faciliter les échanges d'expériences, d'informations entre ses membres et tous les organismes, privés ou publics, nationaux ou internationaux, centrés sur l'entrepreneuriat ; - Faire reconnaître l'entrepreneuriat comme discipline académique ; - Contribuer à la formation de politiques publiques favorables au développement d'une économie entrepreneuriale. Pour répondre à son objet et soutenir le projet de ses adhérents, l'Académie de l'Entrepreneuriat rassemble les enseignants, les chercheurs et les professionnels désireux de produire et de transmettre de façon active de nouvelles connaissances en Entrepreneuriat par la recherche et par l'échange d'informations, de méthodes, d'expériences et de pratiques. La nature transdisciplinaire de ce domaine et la multiplicité des champs qu'il comprend conduit à associer des membres d'origines, de préoccupations et de milieux très divers, à partir cependant d'une réflexion centrée sur les Sciences de Gestion. - L'adhésion des membres actifs est individuelle. La cotisation est appelée pour deux années civiles. Afin de pouvoir favoriser les échanges souhaités entre membres, chaque adhérent doit remplir une fiche d'adhésion précisant ses centres d'intérêts et les compétences qu'il propose d'offrir aux autres, notamment dans le cadre des commissions créées à cet effet (commissions Recherche, Formation, Professionnalisation...) ou des missions spécifiques (Congrès, Publications, Ateliers, ...).

- L'adhésion en tant que membres associés est ouverte aux personnes physiques et aux institutions et organismes désireux d'établir un partenariat avec l'Académie de l'Entrepreneuriat ou d'associer à titre personnel leurs collaborateurs ou de jeunes chercheurs à ses activités en contribuant, notamment, au financement de leur adhésion individuelle (Cf. Montants des cotisations respectives sur le Bulletin d'Adhésion). - Toute nouvelle adhésion est soumise à l'appréciation des membres du Bureau de l'Académie, ou de délégués du Conseil d'Administration. Ceux-ci vérifient notamment l'adéquation de la candidature au projet fondamental de l'Académie, les démarches marchandes ou de labellisation automatique étant exclues. Renseignements : Conditions, Bulletin d'adhésion et statuts de l'Association à récupérer sur le site de l'Académie de l'Entrepreneuriat, à imprimer, à compléter et à retourner au Secrétariat de l'Académie avec le règlement correspondant (chèques) ou pour facturation. Académie de l'Entrepreneuriat Association Loi 1901 J.O. n° 1564 du 10 avril 1998 Siège social : FNEGE 2, avenue Hoche - 75008 – PARIS Secrétariat : Dominique Frugier, 35 rue de Prague, apt 308 59000 Lille ; Site : [www.entrepreneuriat.com](http://www.entrepreneuriat.com)